



En direct du conseil municipal du 1 mars 2024

Bulletin d'information n° 261

Mur d'enceinte du château

Comme tout le monde a pu le constater, depuis de nombreux mois une partie du mur d'enceinte du château le long de la route de Pierreclos est effondrée et présente un réel danger. Une réunion avec le propriétaire du château et le conseil départemental, propriétaire de la route de Pierreclos, n'a pas permis de définir à qui incombe la réparation. Devant le danger présent, la municipalité va faire effectuer des travaux de sécurisation puis, sans doute en justice, fera rembourser les frais par le responsable du mur.

Gestion locale de l'électricité

Dans le cadre de recherche de solutions pour être moins dépendant des fluctuations financières de l'électricité, la communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier a pris contact avec la communauté de communes Saône Beaujolais. Cette dernière vient de mettre en place sur son territoire la marque d'électricité BôWatt (<https://www.bowatts-beaujolais.fr/>) ce qui lui permet de proposer à ses habitants d'acheter de l'électricité à un tarif intéressant avec des garanties d'origines environnementales. Progressivement, les futures installations de productions locales d'électricités mises en place par les communes (photovoltaïque, éolien ou autre) fourniront cette marque, ce qui permet d'assurer un circuit court d'électricité et de stabiliser les prix.

Devant ces avantages, des rapprochements sont effectués avec la communauté de communes Saône Beaujolais afin qu'il y ait extension du dispositif BôWatt sur la communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier.

Chartes de production d'énergies renouvelables

Suite aux zonages faits au niveau des communes, les élus, et parfois directement les propriétaires fonciers, sont de plus en plus sollicités par des développeurs qui souhaitent avoir des engagements signés pour élaborer des projets importants de production d'électricité soit sous forme éolienne, soit en photovoltaïque au sol. Le zonage communal d'accélération de la production des énergies renouvelables ne concernant pas le photovoltaïque au sol, la pression se fait sur le développement de l'éolien. Afin d'éviter certaines dérives et d'optimiser les retours locaux, la municipalité a décidé d'adhérer à une charte nationale, proposée par les associations AMORCE et France Renouvelable, sur le développement de l'éolien. Cette charte permet d'encadrer les engagements réciproques entre opérateurs souhaitant s'implanter et la collectivité d'implantation.

Parallèlement des premiers contacts sont établis avec un développeur éolien, signataire de la convention, et le Syndicat d'Energie de Saône et Loire afin de sécuriser au mieux l'approche éolienne sur notre territoire.

Rénovation de la salle omnisport

Devant la complexité du dossier, un accompagnement a été retenu avec l'Agence Technique Départementale et le CEREMA. Dans un premier temps, les associations sportives locales et la municipalité doivent contribuer à l'élaboration d'un cahier des charges qui permettra d'établir le programme de travaux et de sélectionner un cabinet architecte.

Tarifs réseau de chaleur

Le conseil municipal a délibéré sur l'actualisation des tarifs pour les usagers du réseau de chaleur qui progressent en suivant l'évolution de l'indice des loyers. A compter du 1^{er} avril 2024, ces tarifs sont de 78,87 €ht/kW pour l'abonnement et de 39,44 €ht/MWh pour la consommation.

Intervention de la Ligue de Protection des Oiseaux

En lien avec l'école « Mère Boitier », la Ligue de Protection des Oiseaux va travailler sur un inventaire local. Cela va contribuer à la sensibilisation des enfants à la biodiversité.

Afin de présenter la démarche, une réunion publique aura lieu le vendredi 15 mars à 18h30 à la mairie. Une animatrice du zonage « NATURA 2000 » en profitera pour communiquer autour de cette opération.

Voiries

***Rue de la Gendarmerie :** suite à un éboulement de chaussée, la rue de la gendarmerie est fermée à la circulation, sauf voiture des riverains, dans l'attente de mise en œuvre des travaux. Compte tenu de la dangerosité des lieux, il est impératif de respecter cette limitation de circulation. En particulier, il est indispensable que les camions n'empruntent pas cette voie. Nous constatons hélas fréquemment que les barrières d'interdictions placées en entrée de voie sont

déplacées et non respectées ce qui est inadmissible. Il est à noter qu'en cas de non-respect de cette réglementation et en cas d'accident, la responsabilité du maire peut être engagée.

***Rue de l'Eglise :** suite aux travaux d'assainissement réalisés dans la rue de l'église, et après passage de l'hiver pour le tassement des tranchées, les travaux de réfection de la chaussée ont démarré.

***Marquage chaussée :** les passages piétons et marquages de stationnement dans le centre bourg seront prochainement repeints.

Coupages ENEDIS :

Mardi 26 mars 2024 entre 9 heures et 15 heures sur les hameaux suivants : les trêves, champvent, les carillons.

Assistante sociale : prendre RDV par téléphone au 03 85 59 03 18

Calendrier des manifestations

Dimanche 24 mars, vente de plats à emporter par le Sou des Ecoles (sur réservation) Place de la Poste

Samedi 30 mars, fête des classes en 4

Samedi 6 avril, bal du Club Jeunesse et Forme

Samedi 13 et dimanche 14 avril, déballage du Patrimoine

Lundi 15 avril, après-midi, don du sang.

BIBLIOTHEQUE :

* La bibliothèque vient de renouveler la moitié de son stock de livres en dépôt de la bibliothèque départementale de Saône et Loire. Vous trouverez de nouvelles idées de lecture, pour tous les goûts, adulte et jeunesse, y compris des ouvrages en gros caractère. Et nous sommes à votre disposition pour des conseils !!

Et puis bien sûr nous continuons nos acquisitions, que vous trouverez sur nos rayons « nouveautés »

*2 nouveaux abonnements : le journal hebdomadaire « La Renaissance » à consulter sur place, et la revue « Poppy » à disposition au prêt pour les enfants entre 1 et 3 ans.

*Mise à disposition de malles de mangas par Villages Solidaires, qui tourneront dans les bibliothèques, et qui permettront une rotation chaque année, de la même manière que les jeux de société, bien appréciés par les familles.

Alors n'hésitez pas, venez !!

COMITE DES FOIRES D'ANTAN

Suite à la démission du bureau du comité de foire d'antan, une assemblée générale aura lieu en mairie le vendredi 22 mars à 20 heures 30 pour la réélection d'un bureau.

Venez nombreux pour que puisse continuer cette manifestation